



MAIRIE DE CERFONTAINE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois le vendredi 9 juin à 18h15, le Conseil Municipal de la commune de Cerfontaine, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre inscrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, en session ordinaire et sous la présidence de Monsieur Fabrice PIETTE, Maire.

Date de convocation : 26 Mai 2023

Présents : PIETTE Fabrice, HIGUET Thierry, HOTTOIS Didier, REPAIRE Claire, CUVELIER Stéphane, Guy WATTHEE, MANIEZ Alain, Stéphane SALVADOR, Alice BETTENS, MELET Jean-Luc, Ludivine MELET, ETIENNE Thérèse.

Absents ayant donné procuration : Benoit DELAPORTE (pouvoir à Fabrice PIETTE), JOUNIAUX Philippe (pouvoir à Alain MANIEZ), Nathalie JAGER (pouvoir à Ludivine MELET)

Absent excusé :

Nombre de membres élus : 15

Nombre de membres convoqués : 15

Nombre de membres présents et représentés : 12

- **Secrétaire de séance** : Stéphane SALVADOR

ORDRE DU JOUR

- Approbation du Procès-verbal de la réunion du 11 avril 2023
- Election des délégués titulaires et suppléants pour les Sénatoriales
- Délibération pour la signature de la convention entre l'ADU et la commune
- Délibération pour la participation financière au stage Amaury du Collège Lavoisier
- Délibération pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'APE
- Délibération pour les tarifs de vente de boissons à la Ducasse
- Questions diverses

1° Approbation du procès-verbal de la réunion du 11 Avril 2023

Monsieur le Maire demande si les membres du Conseil Municipal ont des observations sur le dernier procès-verbal

- Sans aucune remarque, Monsieur le Maire demande d'approuver le Procès-verbal du 11 avril 2023.
- **Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.**

2° Signature de la convention entre l'ADU et la commune 2023/2024

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal l'adhésion de la commune à l'ADUS en septembre 2021

Dans cette continuité, il propose de signer une convention qui s'inscrit dans le programme Partenarial d'Activités et qui définit le soutien technique et financier conclue entre la commune de Cerfontaine et l'ADU pour une mission relative à la mise en œuvre de projets d'aménagement de centre-bourg, inscrit lui-même au programme partenarial d'activités initié, approuvé et mise en œuvre sous la responsabilité de l'A.D.U, en mobilisant l'ensemble des compétences techniques multithématiques propres à l'agence.

La convention est conclue pour une durée de 24 mois.

Au titre du soutien financier, la commune accordera une subvention de 20 000 € à l'AD.U.

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention de soutien et toutes les pièces relatives à cette-ci.

3° Attribution d'une subvention au collège Lavoisier

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande de subvention du collège Lavoisier pour un stage de pleine nature.

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote **à l'unanimité** l'attribution d'une subvention de **35 € par élève** sachant que 4 élèves de Cerfontaine sont concernés soit **140 euros**.

4° Subventions exceptionnelle pour l'APE

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'attribuer à l'Association des Parents d'élèves, une subvention exceptionnelle pour leur participation à la fête de l'école.

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote **à l'unanimité** l'attribution d'une subvention de **165 €**.

5° Tarif vente de boissons pour les fêtes communales

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'augmenter le tarif des boissons vendues lors des fêtes communales et propose les tarifs suivants :

La valeur des tickets selon la couleur.

- **Ticket Jaune : 2.00 €**
- **Ticket Vert : 2.50 €**
- **Ticket bleu : 0.50 €**

Après avoir délibéré,

Le conseil Municipal accepte, **à l'unanimité**, l'augmentation de la valeur des tickets pour la vente de boissons lors des fêtes communales.

Séance levée à : 19h05

Le secrétaire de séance

Le Maire

Fabrice PIETTE